

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MCA ENTREPRENDRE PME

Part C : FR0011668011
MCA FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ **MCA ENTREPRENDRE PME** est un OPCVM dynamique recherchant l'optimisation de la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une sélection de titres « stock-picking » basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations et d'instruments de taux en privilégiant l'investissement dans les sociétés exerçant une activité dans l'Ouest de la France, sans référence à un indice.

■ A titre purement indicatif et afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à la performance de l'indice CAC Small (QS0011213707). L'indice est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro dividendes réinvestis.

■ **MCA ENTREPRENDRE PME est un OPCVM pouvant s'exposer** en actions et en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés et de tous secteurs économiques.

■ **Il est classé** « Actions de pays de l'Union Européenne ».

■ **Dans une approche de « stock picking »**, le fonds recherche des titres dont le cours de Bourse est sous-évalué au regard de la qualité intrinsèque de l'entreprise et de ses perspectives de croissance et de rentabilité.

Le processus de sélection des valeurs s'appuie sur une **analyse fondamentale et entrepreneuriale** de chaque dossier par l'équipe de gestion, à savoir :

- la qualité de l'entreprise et de son management
- un diagnostic financier et stratégique : les petites et moyennes capitalisations intervenant principalement sur des marchés de niches.
- la visibilité sur sa capacité à générer des cash-flows futurs
- la fixation d'un objectif de cours via un travail de valorisation de la société et le suivi de cet écart, permettant de mesurer la création de valeur de la société et de se positionner en amont des dossiers présentant un potentiel d'appréciation de hausse future du marché.
- l'évaluation du risque de l'investissement lié à l'historique de la société, sa communication financière, la liquidité du titre et la volatilité du titre.

La décision d'investissement s'appuiera en outre sur la recherche financière externe (base de données, analyses) publiée par des intermédiaires financiers. Chaque investissement fera l'objet d'un contact direct avec les dirigeants de l'entreprise deux fois par an.

En complément, il pourra investir dans des titres de taux émis par ces entreprises ou non. Le fonds n'a pas vocation à investir à la fois en titres de capital et en titres de dette simultanément.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ **de 80% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes**

capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- **75 % minimum en actions émises par des PME et ETI de tous secteurs d'activités ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros et des effectifs inférieurs à 5000 personnes,**

■ **de 0% à 20 % en instruments de taux (y compris monétaires) émis par des PME et ETI** de toutes notations ou non notées, y compris en titres spéculatifs à haut rendement, de l'Union Européenne, de tous secteurs économiques et/ou **titres de créances négociables (TCN) et instruments du marché monétaire** dans le cadre de la gestion de la liquidité ou pour diminuer l'exposition au marché actions. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

■ **de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles de toutes notations ou non notées, d'émetteurs de toutes zones géographiques, de tous secteurs économiques.**

■ **de 0% à 50% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% sur les devises hors Union Européenne.**

Le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

L'OPCVM est investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, ou en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés simples ou complexes, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, ou de taux et couverture du risque de change.
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 9h00 (J) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en actions, en particulier de PME et ETI dont les cours peuvent connaître des fluctuations importantes et dont la volatilité peut être forte en raison de l'étroitesse de leurs marchés et induire des variations importantes de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

En outre, les titres de notation inférieure à BBB- qui présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

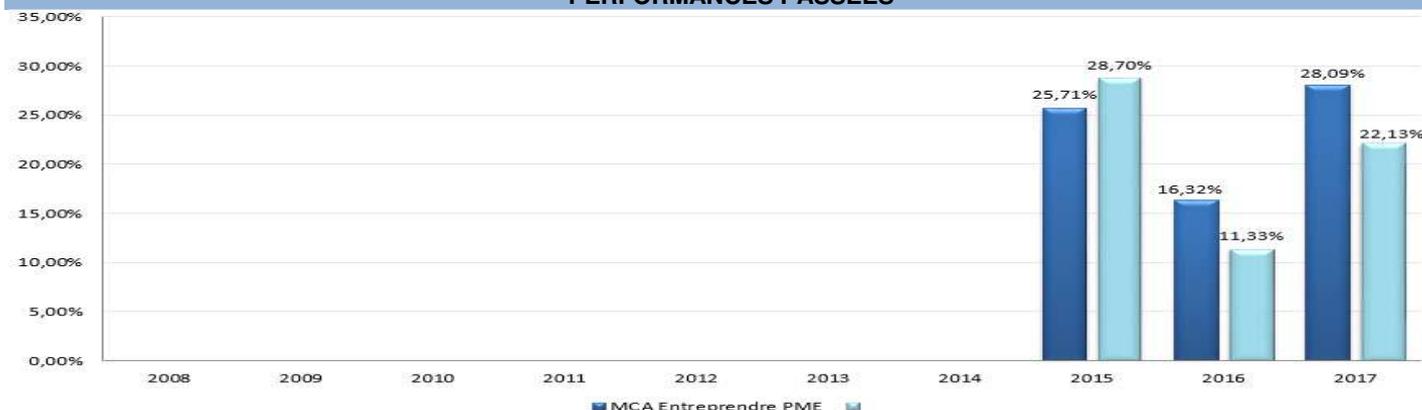
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,92% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.mcafinance.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 21/01/2014

DEVISE DE LIBELLE : EURO

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MCA FINANCE - 48C boulevard du Maréchal Foch – 49100 ANGERS

Email: contact@mcafinance.fr

ADRESSE WEB: www.mcafinance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

Eligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et au PEA-PME.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, est disponible sur le site internet : www.mcafinance.fr. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de MCA FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

MCA FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/02/2018.